

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 MARS 2021**

Séance n°3 du 10 mars 2021

Délibération n°2021100304

Objet : plan de financement
Territoire à Energie POSitive
(TEPOS)

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27
Nombre d'excusés : 5 dont 4 ont
donné pouvoir
Nombre d'absents : 8

Le dix mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. COMBAUD Renaud – Mme BERNARD Anne-Marie - M. VIDAL Laurent – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Dominique.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir à M. COMBAUD Renaud) - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. POINSET Cyril - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul – CREMOUX Christine - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy.

Etaient excusés : M. JOBIT Jean-François (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - Mme REMY Catherine (pouvoir à M. BASTIER Thierry).

Etaient absents : M. POUX Pierre - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme GUILLONNEAU Séverine – M. BŒUF Pascal.

PLAN DE FINANCEMENT TEPOS :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président rappelle aux élu(e)s que le comité syndical, dans sa séance du 21 octobre 2020 a validé la prolongation exceptionnelle de l'accompagnement financier du PETR pour lui permettre de poursuivre les actions engagées dans le cadre du programme TEPOS.

Cet accompagnement financier est de 50 % des dépenses éligibles, plafonné à 24 000 € : une part fixe de 14 400 € et une part variable en fonction des objectifs atteints.

Le plan d'action 2021 s'inscrit dans la continuité du plan d'action initial qui concerne :

- la réduction des consommations énergétiques liées aux bâtiments, dont la prestation du CRER pour l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités (AMEC) ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la réduction des consommations énergétiques liées à la mobilité ;
- l'implication des citoyens ;
- le suivi-animation du programme TEPOS : ingénierie PETR

AR Prefecture

016-200050094-20210310-2021100304-DE

Reçu le 16/03/2021

Publié le 16/03/2021

DÉPENSES		RECETTES	
Chargé mission TEPOS 1 ETP	42 200,00 €	Région TEPOS	14 400,00 €
Chargé mission PCAET 0,1 ETP	1 363,00 €	Région (part variable)	9 600,00 €
Chargé mission Sport-Santé 0,3 ETP	10 550,00 €	LEADER (AMEC)	14 333,00 €
AMEC année 2	21 333,00 €	Cotisation communes, CdC	7 000,00 €
Achats et variation de stocks	500,00 €	ADEME (reliquat 2020)	6 896,00 €
Services extérieurs	4 522,00 €	Région (reliquat 2020)	7 010,00 €
Autres services extérieurs	8 960,00 €	Fonds propres PETR	35 689,00 €
Autres extérieurs	5 500 €		
	94 928,00 €		94 928,00 €

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les actions et le plan de financement du programme TEPOS 2021 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents à cette opération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

